

La cartographie du potentiel radon des communes

Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français

Mme Céline VILLE
Chargée d’Affaires
Division de Nantes de l’ASN

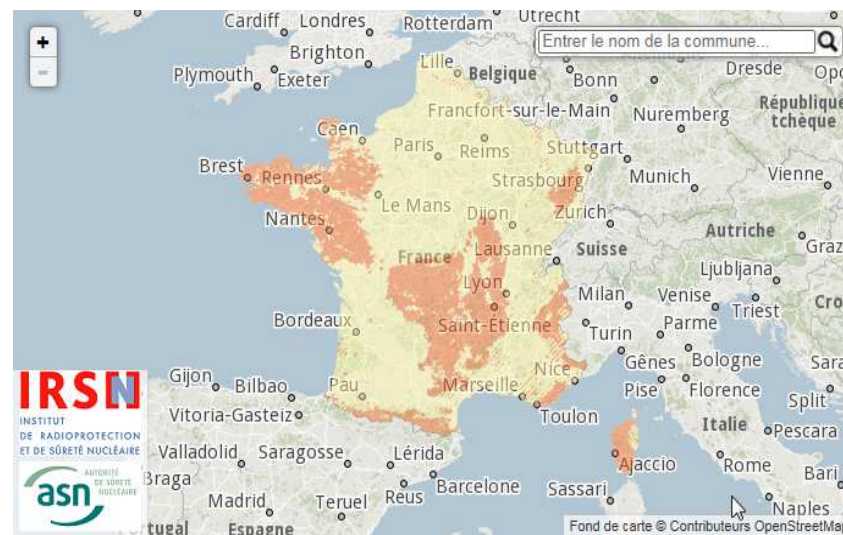
La notion de potentiel radon

La géologie, en particulier la **teneur en uranium** des terrains sous-jacents : un facteur déterminant.

Elle détermine le **potentiel radon des formations géologiques** : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte.

La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire rend ainsi possible l'établissement d'une **cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable.**

Ce travail a été réalisé par l'IRSN à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.



La Bretagne : un territoire majoritairement à potentiel radon significatif (zone 3)

Zone 1 : zones à potentiel radon faible

Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments

Zone 3 : zones à potentiel radon significatif

